

LA FORMATION

Durée :

700 heures sur les deux ans de formation

Rythme d'alternance :

2 semaines en entreprise, 2 semaines en UFA

Enseignement Général

- Culture Générale
- Anglais
- Mathématiques et Sciences Physiques

Enseignement Professionnel

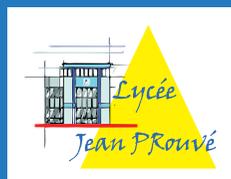
- Topographie
- Infographie
- Droit professionnel

Quelles conditions pour accéder à la formation ?

- Être titulaire d'un bac S, Bac pro Technicien géomètre-topographe, Bac STI2D.
- Être âgé entre 16 et 30 ans
- Être déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire)

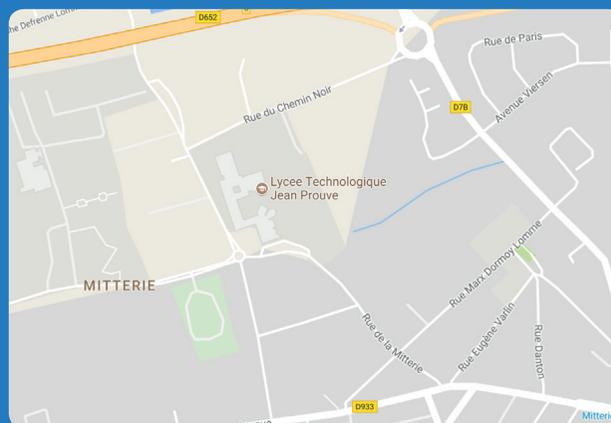
Quelle poursuite d'étude ?

- Il existe plusieurs licences professionnelles aménagement du territoire et urbanisme
- Diplôme d'ingénieur



NOS AUTRES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- BTS Finition et Aménagement du Bâtiment : Conception et Réalisation
- BTS Travaux Publics
- BTS Bâtiment
- BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques



Tél. : 03 20 22 83 85

Fax : 03 20 22 15 80

ufa.prouve@ac-lille.fr
ce.0595786u@ac-lille.fr

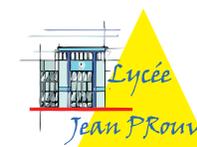
SERVICE COMMUNICATION ET INFOGRAPHIE 2019 - IMAGES ADIBESTOCK



BTS Métiers du Géomètre - Topographe et de la Modélisation Numérique

APPRENDRE AUTREMENT AVEC L'APPRENTISSAGE

2 rue de Lompret
59463 LOMME cedex



LE MÉTIER

Le technicien supérieur géomètre topographe exerce principalement son métier dans un cabinet de géomètre expert, mais aussi dans les travaux publics, les bureaux d'études, les collectivités territoriales et les grandes administrations...

Ses missions :

- En plein air : Il est le responsable d'une équipe de terrain en vue de lever un terrain, d'implanter des routes et des bâtiments, de délimiter des propriétés au moyen de tachéomètres électroniques et du GPS.
- Au bureau : Il assure aussi le suivi de la bonne exploitation des mesures de terrain : calculs des limites, des surfaces, de volumes, sorties de plans au moyen de logiciels spécifiques.

Il est le collaborateur privilégié du géomètre expert ou de l'ingénieur pour qui, il prépare les dossiers techniques (lotissement, remembrement, tracé routier, assainissement...) et juridiques (bornage, servitudes, certificat d'urbanisme, permis de construire, loi Carrez, estimation immobilière, copropriétés...)

Exemples de métier

- Dessinateur-projeteur BTP
- Géomaticien
- Géomètre-topographe
- Géotechnicien



LÉONARD - 20 ans

Je fais un travail de précision qui délimite des zones urbaines et des propriétés. L'observation est essentielle dans mon travail. Il y a nécessité d'être concentré pour éviter tout type d'erreur qui aurait des conséquences sur le plan juridique. J'aime faire les relevés sur le terrain mais également travailler au bureau derrière l'ordinateur.

FUTUR(E) APPRENTI(E)

Quels atouts pour les jeunes ?

- Acquérir une expérience professionnelle (plus de la moitié de la formation se déroule en entreprise).
- Associer la théorie acquise au CFA et la pratique du métier en entreprise.
- Bénéficier de l'encadrement d'un maître d'apprentissage (personnel expérimenté).
- Préparer un diplôme de l'Éducation nationale.
- Être rémunéré.
- Bénéficier d'aides financières aux apprentis(e)s (ex. : Aide de 500€ au permis de conduire sous condition...).

	MOINS DE 18 ANS	18 ANS À 20 ANS	21 ANS À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Exonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 78% du SMIC.
Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
Barème spécifique pour la fonction publique.
Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

Quels engagement pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Suivre les cours dispensés au CFA et faire le lien avec les vécus en entreprise.

Quel statut ?

- Vous êtes salarié(e) et à ce titre vous bénéficiez d'un salaire, de congés payés, de la sécurité sociale, de la retraite.
- Vous ne payez pas les coûts de formation.

FUTUR EMPLOYEUR

Quels atouts pour les employeurs ?

- Bénéficier avec l'apprentissage d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Investir sur l'humain pour l'avenir de votre entreprise et de la profession.
- Bénéficier d'avantages fiscaux liés à l'embauche d'apprentis :
 - la formation est gratuite.
 - aide unique de l'État, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e) de niveau inférieur ou égal au Bac (au maximum 4125€ lors de la première année d'exécution du contrat, puis pour les années suivantes : au maximum 2000€ et 1200€).
- Bénéficier de la réduction des cotisations patronales.

Pour en savoir +, rendez-vous sur :

cfa-ac-lille.fr

Quels engagements pour les employeurs ?

- Désigner un maître d'apprentissage.
- Proposer à l'apprenti(e) des activités en lien avec la formation et le diplôme.
- Rester en relation avec le CFA (suivi pédagogique et assiduité).
- Rémunérer l'apprenti(e).

